



Offre d'achat sans retour écrit de l'agence

Par **Batals68**, le **03/05/2021** à **16:11**

Bonjour,

Suite à une visite d'un appartement avec une agence, et donc la signature d'un bon de visite, j'ai fait une offre d'achat par courrier.

L'agence me répond que mon offre a été refusé par la propriétaire à l'oral.

Un retour écrit n'est pas obligatoire ?

Qui me dit que l'agence à montrer mon offre à la propriétaire ?

Merci pour votre retour.

Par **Yukiko**, le **04/05/2021** à **00:05**

Bonjour,

Un retour écrit n'est pas obligatoire. Rien ne vous dit que l'agence ait transmis. Soit votre offre a réellement été transmise et le vendeur l'a refusée, soit l'agence, connaissant les exigences du vendeur, a estimé qu'elle n'avait aucune chance d'être acceptée et elle a pris l'initiative d'une réponse négative.

Par **Batals68**, le **04/05/2021** à **17:44**

Bonjour, je vous remercie pour votre retour.

Je suis déçue car je pense sincèrement que la propriétaire n'a pas été tenue informée de notre offre.

Domage.

Merci encore.

Par **P.M.**, le **04/05/2021** à **17:48**

Bonjour,

Si vous avez les coordonnées de la propriétaire, vous pourriez lui faire une offre directement...

Par **janus2fr**, le **04/05/2021** à **19:00**

Bonjour,

L'intérêt de l'agence étant de faire vendre le bien, il n'y a pas de raison qu'elle n'ait pas transmis votre offre...